

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAIN - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

**Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 017-623/13/CC

■ Approbation de conventions spécifiques avec Eco-Emballages relatives au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques et les métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer.

DTDSV 13/10432/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération AGER 001-859/11/CC du 9 décembre 2011, Marseille Provence Métropole a approuvé un Contrat Pour l'Action et la Performance avec Eco-Emballages applicable à compter du 1^{er} janvier 2012, sur la base du barème de soutiens financiers dénommé barème E. Ce nouvel agrément repose essentiellement sur des soutiens incitatifs à la performance.

Ainsi, neuf soutiens répondant chacun à des objectifs de performances spécifiques ont été mis en place. Parmi eux, le soutien au service de la collecte sélective, dont le montant est en corrélation directe avec les tonnes d'emballages ménagers triées conformes aux « standards matériaux » précisés dans le barème E, notamment concernant les plastiques et les métaux (acier et aluminium).

Cependant, le traitement des ordures ménagères résiduelles du territoire de Marseille Provence Métropole sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer permet d'extraire, lors de la phase de tri mécano biologique des déchets, une certaine quantité d'emballages plastiques pouvant avoir des qualités proches de ceux issus des collectes séparatives. De même, les métaux issus de ce même process peuvent avoir un niveau de qualité proche de ceux issus de compost et être recyclés dans des conditions similaires.

Dans ce cadre, afin d'étudier la qualité des matériaux obtenus et d'apprécier l'opportunité de créer un nouveau standard pour ces matériaux, Eco-Emballages a décidé de tester de nouveaux standards expérimentaux, versant en contre partie de nouveaux soutiens financiers pour ces tonnages.

Ainsi, par délibération AGER 002-821/12/CC du 14 décembre 2012, le Conseil de Communauté avait approuvé les conventions spécifiques relatives au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques et les métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer avec Eco-Emballages.

Or les conditions financières et techniques initialement prévues pour les métaux ont été modifiées. Les modalités de soutien d'Eco-Emballages pour ces tonnages sont désormais les suivantes :

1. Les plastiques conformes au standard expérimental :
 - soutien financier à 50% du tarif standard classique
 - pas de prise en compte pour le calcul du taux moyen de recyclage
2. Les métaux conformes au standard expérimental :
 - soutien financier dans les mêmes conditions que les métaux issus du compost
 - prise en compte de 50% des tonnages pour le calcul du taux moyen de recyclage, seulement au titre de l'année 2012

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les conventions spécifiques relatives au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques et les métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer avec Eco-Emballages.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Contrat pour l'Action et la Performance – Barème E, approuvé par délibération AGER 001-859/11/CC du 9 décembre 2011 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- La délibération AGER 002-821/12/CC du 14 décembre 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire pour que ces matériaux soient pris en compte d'approuver les conventions spécifiques relatives au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques et les métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer avec Eco-Emballages.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les conventions spécifiques conclues avec Eco-Emballages relatives au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques et les métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ces contrats, ainsi que tout document nécessaire à leur application.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets de la Communauté Urbaine : Nature 7478 – Sous-Politique G130 – Fonction 812.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013